

Export : des solutions fluides pour les conteneurs



**HAROPA
PORT** Le Havre
Rouen
Paris



**Dématérialisation
à 100 %**

**Interconnexion
du système douanier
de contrôle à l'export
(ECS) avec S)ONE**

**>> Récupération
automatique
et dématérialisée
du justificatif fiscal
de sortie de l'Union
européenne**

>> Exonération de TVA

- **Un port et ses partenaires de place, acteurs de la supply chain**
Compagnies maritimes, entreprises de manutention, commissionnaires de transport, logisticiens, transporteurs terrestres en connexions multimodales.
- **Une douane proactive et un pôle d'action économique** dédiés à l'accompagnement des entreprises.
- **S)ONE**, le système informatique en charge du passage de la marchandise, assure de bout en bout la traçabilité des conteneurs.



SOGET

Étape 1

Les choix de pré-acheminement

Le terminal multimodal LHTE : l'optimisation logistique des flux

- Interconnexion avec les terminaux maritimes havrais par navette ferroviaire.
- Sans rendez-vous routier.



Route

- avec ou sans rendez-vous (selon terminal).



Fer

- train direct vers les terminaux maritimes ;
- train via le terminal multimodal LHTE.



Fleuve

- barge directe (fluviale ou fluvio-maritime) vers les terminaux maritimes ;
- barge via le terminal multimodal LHTE.

Étape 2

L'entrée des marchandises conteneurisées sur le terminal maritime export

Pour obtenir l'autorisation d'entrée des conteneurs dans l'enceinte du terminal maritime, plusieurs étapes administratives sont nécessaires.

Chaque acteur a son rôle à jouer et les informations sont enregistrées de façon dématérialisée dans S)ONE



- 1 Le chargeur ou le responsable de la marchandise fait une réservation de transport sur le navire maritime export (Booking export port de chargement jusqu'au port de déchargement).



- 2 La compagnie maritime met à disposition un conteneur vide avec une référence et un lieu de récupération. Le responsable de la marchandise saisit le numéro de conteneur associé au Booking dans S)ONE.



- 3 Cette action entraîne la transmission automatique de l'information au terminal maritime de chargement (attendu maritime), déclenchant ainsi l'autorisation de l'entrée de la marchandise (respect de la réglementation ISPS) sur le terminal et l'éventuelle prise de rendez-vous routier.






Étape 3

Le chargement de la marchandise sur le navire maritime export

Pour obtenir l'autorisation de chargement sur le navire maritime des étapes logistiques, administratives et douanières sont à établir :

Étape physique



- 1 Le manutentionnaire réceptionne le conteneur selon le mode de pré-acheminement (route / fer / fleuve / navette terminal multimodal) et confirme la réception du conteneur dans S)ONE (Constat de réception).
- 2  Le responsable de la marchandise effectue la procédure de déclaration douane Export (voir Etape 4 « le dédouanement »).
- 3  La douane donne son Bon à Enlever Douane (BAE), ce qui autorise le chargement sur le navire maritime.
- 4  Le manutentionnaire charge le conteneur sur le navire selon les instructions transmises par la compagnie maritime.
- 5  La capitainerie annonce le départ du navire au passage de la bouée.
- 6  S)ONE transmet l'information vers l'ECS – système de contrôle à l'exportation - ce qui permet de récupérer automatiquement et de manière dématérialisée le justificatif fiscal de sortie effective de l'Union européenne (exonération de TVA).

Bon à savoir ! Des dates limites de réception sur terminal (closing) sont à respecter :

- closing compagnie maritime
- closing manutention portuaire

Étape 4

Le dédouanement export

Quand effectuer la procédure de dédouanement à l'exportation ?

- En anticipation :
 - dans les locaux de l'exportateur ;
 - au lieu d'emportage de la marchandise ;
 - sur le terminal de chargement du mode massifié.
- Sur le terminal maritime d'exportation une fois la marchandise acheminée.

FOCUS ECS : Défiscalisation automatique / Exonération TVA

Les bureaux de sortie de l'Union européenne équipés du CCS S)One (Le Havre et Rouen) échangent en temps réel avec le système douanier ECS (Export Control System). Ainsi la transmission d'informations permet d'attester automatiquement et de manière dématérialisée de la sortie effective de l'Union européenne et de justifier de l'exonération fiscale des marchandises (TVA) .

Pour plus d'informations sur le système douanier ECS :

www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/systeme-de-controle-des-exportations-ecs

Focus : le groupage conteneurisé

Les logisticiens de l'axe Seine proposent de grouper les marchandises destinées à l'exportation et de les massifier sur un même lieu logistique pour les acheminer ensuite vers le terminal maritime d'exportation depuis l'Île-de-France, Rouen ou Le Havre :

- en organisant pour votre compte les formalités de douane et les empotages ;
- en offrant la possibilité de grouper de la marchandise d'origine Union européenne et hors Union européenne.

Grâce aux systèmes d'informations interconnectés de l'axe Seine, la certification de l'exportation effective du conteneur est propagée à l'ensemble des lots empotés pour l'obtention du justificatif fiscal attaché à chacun, sans réalisation de formalité supplémentaire.



Contacts :

HAROPA PORT - sandrine.petitsoares@haropaport.com

Douane - Le Havre : pae-lehavre@douane.finances.gouv.fr - **Rouen** : pae-rouen@douane.finances.gouv.fr

SOGET - hello@soget.fr

     #HAROPAPORT